

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 34 (1954)  
**Heft:** 3

**Anhang:** [Notre supplément mensuel]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

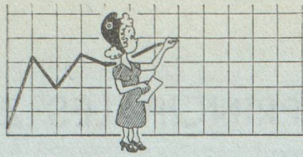
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES PAYS INCLUS DANS LES PRINCIPALES ZONES MONÉTAIRES

ZONES MONÉTAIRES	PAYS OU TERRITOIRES COMPRIS DANS CES ZONES
<p><b>Zone « franc »</b> (Avis n° 497 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 17 mai 1951).</p>	<p>France métropolitaine (y compris la Corse). - Principauté de Monaco. - Territoire de la Sarre. - Départements français d'Outre-Mer : Algérie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion. - Protectorats du Maroc et de la Tunisie. - Afrique occidentale française. - Afrique équatoriale française. - Territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo. - Madagascar et ses dépendances. - Les Comores. - Saint-Pierre-et-Miquelon. - Etablissements français dans l'Inde. - Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam. - Nouvelle-Calédonie et dépendances. - Etablissements français de l'Océanie. - Condominium des Nouvelles-Hébrides.</p>
<p><b>Zone « dollar »</b> (Avis n° 519 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 20 janvier 1952)</p>	<p>Etats-Unis. - Alaska. - Hawaï. - Zone du Canal de Panama. - Porto-Rico. - Iles Vierges. - Iles Samoa. - Iles du Pacifique (Carolines, Mariannes y compris Guam, Marshall). - Philippines. Canada, Terre-Neuve. - Labrador. Colombie. - Costa-Rica. - Cuba. - République Dominicaine. - Guatemala. - Haïti. - Honduras. - Nicaragua. - Panama. - Salvador. - Venezuela.</p>
<p><b>Zone « sterling »</b> (Avis n° 483, annexe F, de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 4 janvier 1951).</p>	<p>La zone sterling comprend le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris les îles anglo-normandes et les pays ci-après : Aden (colonie et protectorat). - Australie, y compris : Ile Nauru, Ile Norfolk, Nouvelle-Guinée britannique, Papouasie. - Iles Bahama. - Ile Barbade. - Basutoland. - Bechuanaland (protectorat). - Les Bermudes. - Guyane anglaise. - Honduras britannique. - Iles Salomon (protectorat). - Union birmane. - Brunel. - Ceylan. - Chypre. - Iles Falkland et leurs dépendances. - Iles Fidji. - Etats confédérés malais. - Gambie (colonie et protectorat). - Gibraltar. - Iles Gilbert et Ellice (colonie). - Côte-de-l'Or : a) Colonie de la Côte-de-l'Or; b) Ashanti; c) Territoires septentrionaux; d) Togo. - Hong-Kong. - Islande. - Inde. - Irak. - République d'Irlande. - Jamaïque. - Iles turques, Iles Caïques, Iles Cayman. - Jordanie hachémite. - Kenya (colonie et protectorat). - Iles Sous-le-Vent. - Antigua, Montserrat, Saint-Christophe et Nevis, Iles Vierges. - Libye. - Malte. - Ile Maurice. - Nouvelle-Zélande. - Iles de Cook, Ross, Tokelau, Samoa occidentale. - Nigeria : a) Colonie; b) Protectorat; c) Cameroun sous mandat britannique. - Bornéo (Nord). - Rhodésie du Nord. - Nyassaland. - Pakistan. - Territoires du golfe Persique : Bahrein, Dubaï, Kuwait, Muscat. - Ile Sainte-Hélène et dépendances. - Sarawak. - Iles Seychelles. - Sierra Leone (colonie et protectorat). - Singapour. - Somalie britannique (protectorat). - Rhodésie du Sud. - Swaziland. - Territoire du Tanganyika. - Ile de la Trinité. - Iles Tobago. - Uganda (protectorat). - Union sud-africaine et territoire de l'Afrique du Sud-Ouest. - Iles au Vent. - Ile Dominique, Ile Grenade, Ile Sainte-Lucie, Ile Saint-Vincent. - Zanzibar (protectorat).</p>
<p><b>Zone monétaire espagnole</b> (Avis n° 407 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 1<sup>er</sup> juillet 1949)</p>	<p>Territoire péninsulaire et insulaire de l'Espagne. - Territoires de Ceuta et Melilla. - Zone du protectorat espagnol au Maroc. - Rio de Oro. - Guinée espagnole.</p>
<p><b>Zone monétaire portugaise</b> (Avis n° 411 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 12 juillet 1949)</p>	<p>Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores). - Archipel du Cap-Vert. - Guinée portugaise. - Iles Saô-Thomé et Principe. - Angola. - Mozambique. - Territoire de Goa. - Province de Macao. - Ile de Timor.</p>
<p><b>Zone « florin »</b> (Avis n° 316 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 21 avril 1948)</p>	<p>Territoire néerlandais métropolitain. - Curaçao. - Surinam. - Indonésie.</p>
<p><b>Zone « franc belge »</b> (Avis n° 461 de l'Office des Changes, <i>J. O.</i> du 16 juin 1950)</p>	<p>Belgique. - Luxembourg. - Congo belge. - Mandat de Ruanda-Urundi.</p>
<p><b>Pays de l'Union européenne de paiements (U. E. P.)</b></p>	<p>L'Union européenne de paiements comprend les pays ci-après, y compris les zones monétaires associées : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie, Zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste.</p>



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

**LE FAIT DU MOIS** **L'action en faveur du commerce extérieur.** — Le Rapport de la Commission Nathan sur la disparité des prix français par rapport aux prix étrangers conclut à la nécessité de faire disparaître progressivement les contingents qui sont depuis vingt ans responsables de la cherté des prix et de la sclérose de l'économie. Les impôts indirects devraient être également diminués pour favoriser la baisse des prix de vente, la charge fiscale étant reportée sur les impôts directs.

Les journées du commerce extérieur ont permis aux parlementaires, techniciens et professionnels de procéder à de fructueux entretiens à la veille d'importantes décisions : taux de libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E., réforme fiscale, aide gouvernementale en matière d'exportation.

**FINANCES** **Remboursement anticipé de certains prêts américains.** — Grâce à l'abondance relative de ses avoirs en devises, le Gouvernement a pu rembourser par anticipation :  
— 60 millions de dollars à l'Export Import Bank (mobilisation des commandes off shore);  
— 50 millions de dollars aux banques américaines (prêt de 1950).

Le Fonds de stabilisation des changes posséderait actuellement près de 250 millions de dollars.

**FISCALITÉ** **Les charges ne sont pas plus fortes en France que dans les pays voisins.** — Du rapport Nathan, il est intéressant de détacher le tableau des charges de la fiscalité et de la parafiscalité par rapport au produit national brut, tel qu'il a été établi par les experts :

	Charges fiscales	Charges parafiscales
France . . . . .	23 %	31,2 %
Allemagne . . . . .	25,5 %	33 %
Angleterre . . . . .	29,6 %	32,7 %
Italie . . . . .	20 %	25,6 %
U. S. A. . . . .	22,3 %	24,7 %

Mais ces chiffres n'ont qu'une valeur absolue. Pour en apprécier l'incidence exacte et faire des comparaisons valables, il faut tenir compte de la productivité et du niveau de vie de chaque pays et de la répartition interne de ces impôts (directs ou indirects).

**PRODUCTIVITÉ** **Les crédits du Fonds national de la productivité vont être distribués.** — 5 milliards de francs sont théoriquement à la disposition des entreprises désireuses de développer leur productivité (abaissement des prix de revient, meilleure organisation de la distribution, mise en œuvre de techniques nouvelles).

Bénéficiaires éventuels : petites et moyennes entreprises.

Durée : 7 ans maximum.

Taux : 6 %.

C'est le Crédit national qui, en liaison avec le Commissariat général à la productivité assurera la gestion de ces prêts. Dans toute la mesure du possible on s'efforcera d'y associer le banquier de l'entreprise.

**FORTUNE NATIONALE** **Le patrimoine français à l'étranger se reconstitue.** — Après être tombé au plus bas après la guerre et les réquisitions de 1946-47, le portefeuille étranger s'est lentement

reconstitué. En 1952, les revenus des participations françaises à l'étranger ont atteint 99 millions de dollars soit 35 milliards de francs. Si l'on déduit les 45 millions de dollars versés en rémunération des investissements étrangers en France, il reste un solde net de 54 millions, soit 20 milliards de francs, ce qui représente plus du double du produit net du tourisme au cours de cette même année.

**Des succès flatteurs pour la technique française.** — **AMOUR-PROPRE**  
Une locomotive électrique de série bat le record du monde de vitesse : 243 kilomètres à l'heure sur la ligne Paris-Dijon.

— La Compagnie Française des Pétroles obtient des résultats prometteurs dans la prospection des gisements sahariens; elle est appelée d'autre part à participer aux côtés de l'Anglo-Iranian, de la Royal Dutch et des grandes Compagnies américaines au nouveau Consortium International du Pétrole d'Iran.

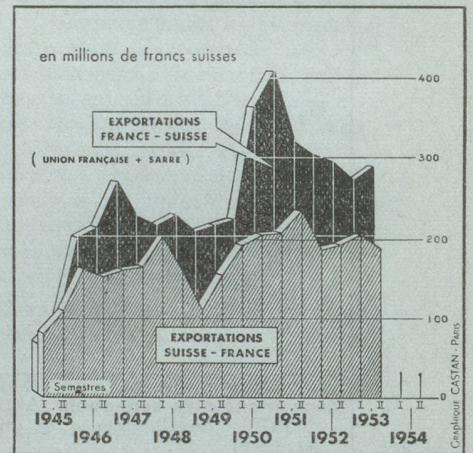
— L'Inde passe d'importantes commandes à l'industrie aéronautique française.

— En Irak un marché de 9 milliards est enlevé par un groupe français d'entreprises de travaux publics.

### BOURSE

**Ferme et active.** — Les craintes d'un fléchissement des cours après la progression enregistrée en janvier et février ne se sont pas vérifiées. Les titres français surtout sont restés très achalandés et les obligations ont de leur côté continué à s'apprécier; l'accueil fait à l'émission des parts de production d'Électricité de France (30 milliards déjà souscrits) est révélateur de l'attitude nouvelle du marché financier.

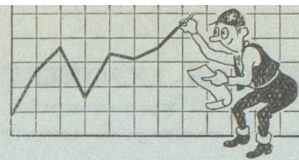
## GRAPHIQUES DU COM.



## COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon . . . . .	15 mars 2.650	15 févr. 2.980	15 mars 3.730
Cours fr. s. marché parallèle .	15 mars 85,25	15 févr. 87,50	15 mars 93
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100) . . . . .	5 mars 209	5 févr. 209	5 mars 165
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	janv. 54 148	déc. 53 150	janv. 53 144
Chômeurs (total en 1.000) . .	1 <sup>er</sup> févr. 72,0	1 <sup>er</sup> janv. 61,9	1 <sup>er</sup> févr. 67,1
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100) . . . . .	janv. 54 180	déc. 53 179	janv. 53 174
Ind. prix de gros (1949 = 100)	févr. 54 137,9	janv. 54 138,6	févr. 53 139,2
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100) . . . . .	févr. 54 144,1	janv. 54 143,2	févr. 53 146,6
Transports commerc. (mio. t.)	déc. 53 14,8	nov. 53 15,1	déc. 52 14,7
Voyageurs (millions) . . . . .	déc. 53 44,0	nov. 53 44,0	déc. 52 44,6
Ind. vol. import. (1938 = 100)	janv. 54 142	déc. 53 129	janv. 53 130
Ind. vol. export. (1938 = 100)	janv. 54 190	déc. 53 202	janv. 53 162

# EN QUELQUES LIGNES



## SUISSE

### FINANCES PUBLIQUES

**Comptes de la Confédération** — Pour 1953, les recettes de la Confédération se sont élevées à 2.032 millions de fr. s. alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 1.818 millions. Le surplus de 214 millions est dû pour 132 millions à l'augmentation des recettes fiscales.

Les dépenses pour la même année ont été de 2.004 millions alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 2.058 millions. Il y a donc une réduction des dépenses de 54 millions dont 25 millions sont constitués par les économies faites par le département militaire.

Au total au lieu du déficit budgété de 240 millions de francs, il ressort un boni de 28 millions.

**Finances cantonales** — Les résultats pour 1953 de plusieurs cantons, entre autres spécialement Genève et Zurich, font entrevoir une situation financière très saine et les bonis permettent de croire à une diminution d'impôts pour l'année prochaine.

Ces résultats favorables sont dus au fait que la matière imposable, revenu et fortune, a sensiblement augmenté par suite de la prospérité économique.

gouvernement de préparer un nouveau projet, de proroger le régime transitoire actuellement en vigueur depuis 1951 et qui devait prendre fin le 31 décembre 1954.

Selon les déclarations de M. le Conseiller fédéral Streuli, nouveau chef du Département fédéral des finances, seule une prorogation sans aucun changement du régime actuel entre en ligne de compte car il faut absolument instituer une sorte de trêve pendant laquelle on pourrait discuter en toute tranquillité du régime définitif. En conséquence le Conseil fédéral demande le maintien du droit en vigueur jusqu'au 31 décembre 1958.

Le Conseil des États se prononcera sur la prorogation du régime transitoire dans sa session de mars et, vraisemblablement, le Conseil national dans sa session de juin. La consultation populaire qui devra suivre les décisions parlementaires aura donc probablement lieu au début de l'automne.

**Impôt compensatoire.** — Selon un arrêté du Conseil fédéral du 19 février 1954, l'impôt compensatoire — qui frappe les grandes entreprises du commerce de détail et les magasins à succursales multiples — sera perçu pour la dernière fois en 1954. Institué en 1940, cet impôt doit disparaître automatiquement lorsqu'il aura rapporté à la Confédération une somme de 140 millions de francs. Comme la perception intégrale de cet impôt aurait cette année provoqué certainement un dépassement de cette somme, l'arrêté précité du Conseil fédéral stipule que pour 1954 l'impôt compensatoire sera perçu seulement pour les 2/3 de son montant.

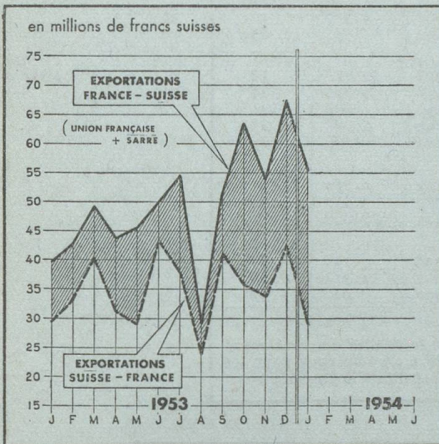
**Position de la Suisse dans l'U. E. P.** — Pour février, le solde actif de la Suisse dans l'U. E. P. s'est élevé à 32,9 millions de francs. A fin février, l'excédent cumulé de la Suisse était de 1.436 millions de francs représentant le 87,6 % de son quota de 1.639,8 millions. Le crédit de la Confédération s'accroît de ce fait à 827,5 millions de francs.

A l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Nationale Suisse, M. le Dr Muller, Président de cet institut, a démontré dans son allocution tous les avantages que la Suisse retire de sa participation à l'U. E. P., avantages qui favorisent tous les domaines de l'économie. Il a exprimé le vœu que l'U. E. P. soit renouvelée à son échéance du 30 juin prochain, mais toutefois en apportant au système certaines modifications destinées à éviter l'accroissement continu des excédents cumulatifs de certains pays comme la Suisse.

**Résultats de février.** — Alors que le mois de janvier avait laissé un excédent d'importations de 57,3 millions. le mois de février a de nouveau enregistré un léger excédent d'exportations de 5,4 millions. Toutefois pour les deux premiers mois de cette année, notre balance commerciale est déficitaire de 52 millions de francs, alors qu'à la même époque de l'an passé elle était active pour 16,9 millions.

**Salon de l'automobile.** — Le 24<sup>e</sup> salon de l'automobile se tient à Genève du 11 au 21 mars. Il groupe 517 exposants et 142 marques, de 14 pays producteurs.

## COMMERCE FRANCO-SUISSE



### Régime transitoire des finances fédérales.

— Le 12 février 1954 le Conseil fédéral a publié son message à l'assemblée fédérale concernant le régime financier de 1955 à 1958. En effet, après que le peuple suisse eut rejeté, le 6 décembre 1953, le projet de réorganisation des finances fédérales, il est devenu nécessaire pour permettre au

## COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . . .	15 mars 31,5	15 févr. 33	15 mars 39,25
Cours billet 100 fr. fr. . . . .	15 mars 1,16	15 févr. 1,15	15 mars 1,08
Ind. gén. actions. . . . .	févr. 54 346,2	janv. 54 340,3	févr. 53 323,1
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant) . . . . .	4 <sup>e</sup> trim. 53	3 <sup>e</sup> trim. 53	4 <sup>e</sup> trim. 52
Chômeurs total. . . . .	53 128	53 126	52 123
Chômeurs total. . . . .	janv. 54 15.890	déc. 53 7.113	janv. 53 19.835
Ind. prix de gros (1939 = 100). . . . .	févr. 54 213,3	janv. 54 212,5	févr. 53 213,5
Coût de la vie (1939 = 100). . . . .	févr. 54 170,1	janv. 54 169,8	févr. 53 169,5
Ind. salaires hor. réels (1949 = 100). . . . .	4 <sup>e</sup> trim. 53 114,9	3 <sup>e</sup> trim. 53 114,7	4 <sup>e</sup> trim. 52 113,7
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.). . . . .	janv. 54 1,4	déc. 53 1,6	janv. 53 1,4
Voyageurs (millions). . . . .	janv. 54 17,3	déc. 53 16,2	janv. 53 17,1
Ind. import. (1938 = 100) . . . . .	févr. 54 148	janv. 54 157	févr. 53 135
Ind. export. (1938 = 100) . . . . .	févr. 54 168	janv. 54 159	févr. 53 170

